

le snesup



© Didier Champe

Prendre la mesure des résistances à la loi LRU, à l'éclatement du CNRS et à la disparition des IUFM

→ par Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP

Toutes les universités (*) viennent de procéder à l'élection des CA dans le cadre de la loi LRU. Même si ces CA n'ont pas encore partout achevé le processus d'élection ou de confirmation du président d'université, de premiers enseignements peuvent être tirés.

Partout, ou presque, une forte participation électorale du côté des deux collèges : « Professeurs des universités et Directeurs de recherche », comme « Autres enseignants », avec une moyenne supérieure à 63 %. Partout, au moyen du vote pour les candidats des listes de rassemblements portées par le SNESUP, mais aussi parfois pour d'autres, s'expriment les inquiétudes des enseignants universitaires devant les régressions - scientifiques, pédagogiques, démocratiques - de la loi LRU. Ainsi, des actions d'une continuité inédite durant une année universitaire entière, articulant toutes les modalités possibles (motions de conseils, manifestations, grèves, votes CNU, votes dans les instances locales...), expriment un attachement très fort au service public nationalement et démocratiquement régulé. Elles clament que, pour la très grande majorité des universitaires, coopération prime sur concurrence et collégialité sur management.



Le SNESUP organise la mise en réseau des élus, des présidents d'université qui entendent résister à la mise en concurrence biaisée et sauvage des établissements et peser pour obtenir un cadre législatif qui satisfasse aux exigences scientifiques, pédagogiques et sociales du XXI^e siècle, abrogeant ainsi la loi LRU. C'est une force considérable qui se construit et se renforce de jour en jour dépassant des clivages que le ministère voudrait figer afin de garder la main sur une communauté artificiellement divisée. Dans cette dynamique, et sur de nombreux points, nous pouvons faire reculer le gouvernement et faire prévaloir d'autres choix et d'autres valeurs. Avec la plus grande part du monde scientifique, dans les organismes de recherche comme dans les établissements d'enseignement supérieur, le SNESUP organise la résistance à l'éclatement du CNRS. Le passage en force et l'objectif poursuivi par le ministère sont dramatiques pour la qualité scientifique que les autres pays reconnaissent à notre système de recherche. L'enjeu est considérable. L'appel à l'action le 19 juin, au moment du CA du CNRS, suscite un écho exceptionnel.

(*) Sauf les universités ultramarines et celles de Strasbourg.

S U P P L É M E N T

Les dangers du démantèlement du CNRS

Le démantèlement du CNRS et des organismes de recherche en cours met en péril l'ensemble de la recherche dans les organismes et les universités.

Le CNRS est un cadre interdisciplinaire de recherche fondamentale exceptionnel. Il garantit des stratégies d'ensemble d'autant plus nécessaires que l'autonomie des universités, leurs budgets globaux en matière de recherche, leur mise en concurrence et les financements à court terme de l'ANR risquent de faire voler en éclats les cohérences indispensables.

Si les partenariats du CNRS avec les autres organismes de recherche sont nécessaires, le découpage des organismes de recherche en instituts ne répond pas à cette attente : il vise à faire disparaître les lieux de démocratie comme les conseils scientifiques du CNRS (50 % d'élus) pour les remplacer par des experts arbitrairement nommés.

La recherche universitaire a tout à perdre dans ce démantèlement. Les liens tissés entre laboratoires universitaires et organismes de recherche assurent aux universités le nécessaire adossement à la recherche de toute l'offre de formation et une reconnaissance scientifique essentielle.

Les conventions de partenariat risquent fort de ne pas assurer l'insertion de chaque enseignant-



© Carole Hoffmann

chercheur et les nécessaires convergences de tous les acteurs de la recherche. Décidées arbitrairement, elles se fondent sur le critère de « publiant » envisagé dans sa dimension exclusivement publiométrique. Elles excluent de fait des collègues ou des laboratoires entiers. Loin d'harmoniser l'organisation de la recherche, ce découpage exacerbe les concurrences. Il est important de manifester notre opposition à ce démantèlement et de faire connaître notre détermination à préserver l'indispensable outil qu'est notre service public de recherche. ●

Urgence pour la fonction publique !

Le 12 juin sera examiné à l'Assemblée Nationale le projet de loi sur la mobilité. Boîte à outils d'un vaste plan social dans la fonction publique, ce texte vise à supprimer 35 000 à 40 000 emplois par an et réduire les services publics selon les choix opérés par la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le Livre blanc sur la fonction publique en a dressé le programme : désengagement de l'État avec privatisation ou externalisation des services publics rentables ; recours accru aux contractuels de droit public puis de droit privé ; « fonction publique de métiers » où disparaissent les corps

au profit de « cadres statutaires » dans lesquels les agents recrutés sur profil valseront à travers les administrations au gré d'un « marché de l'emploi public » ; individualisation de la rémunération et mise en concurrence des personnels via l'évaluation ; concours remaniés pour juger le « potentiel humain » ouvrant la voie à l'arbitraire.

Le projet de loi facilite la mobilité imposée aux agents. Il permet les réorientations forcées, sous peine de licenciement ou mise à la retraite, ainsi que le cumul d'emploi à temps incomplet entre plusieurs administrations. Il élargit les possibilités d'emplois de non-titulaires et autorise le recours aux agences d'intérim. Il accentue de fait la précarité.

Notre combat résolu contre la loi LRU rejoint la lutte urgente pour sauver la fonction publique face à cette entreprise de démolition. ●



© Didier Chamma

LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Le SNESUP est favorable à l'élévation du niveau de formation universitaire et du recrutement par concours nationaux des enseignants.

Actuellement, les professeurs des écoles et les certifiés sont formés en cinq ans et les agrégés en six : licence (pour les premiers) ou maîtrise (pour les seconds), une année de préparation au concours, une année de formation professionnelle post-concours. Depuis cinq ans, le nombre de masters délivrés par les universités a explosé. Il est aujourd'hui de l'ordre de 60 000 ce qui rend possible de porter à ce niveau le recrutement des futurs professeurs. En ce sens, recruter au niveau du Master est positif sous certaines conditions.

La première condition, c'est que ceci se traduise par une amélioration de la qualification et s'accompagne d'une reconnaissance salariale. A cette fin, cette formation doit être théorique et pratique, disciplinaire et fortement irriguée par la recherche.

La seconde condition, c'est le recrutement des enseignants par des concours nationaux. Aujourd'hui, N. Sarkozy et X. Darcos font planer les plus lourdes menaces en préconisant la création de « concours d'université ».

La troisième condition, c'est que le cursus de formation au métier d'enseignant soit bien identifié à l'intérieur des écoles internes que sont devenus les IUFM. Ces cursus doivent permettre une année complète de formation professionnelle comprenant un véritable stage en responsabilité. Afin de garantir la diversité sociale des enseignants, le SNESUP demande les moyens d'un véritable pré-recrutement et au moins à l'entrée du master. Il construit dès maintenant les rassemblements syndicaux nécessaires pour faire face à ces attaques sans précédent contre la formation des enseignants et l'école républicaine.

Des élections universitaires porteuses de dynamiques

En bref, sur la quasi-totalité des universités pour les 3 scrutins, on note une forte participation électorale.

Pour les conseils d'administration, **participation A** : entre 96 % à Bordeaux II et 39 % à Paris VI, mais seulement deux universités avec moins de 50 %.

Participation B : entre 85 % à Toulon et 33 % à Rouen (une seule liste !) et une quinzaine d'universités en dessous de 50 %. Des scores de listes construites par le SNE-SUP (souvent avec d'autres syndicats et collectifs) qui oscillent entre 20 % et 72 % dans le collège A avec de grandes disparités selon les types d'établissements (pluridisciplinaires avec ou sans secteur « santé », à dominante scientifique ou LLASHS). Dans le collège B, la participation moindre est aussi liée au



© Didier Chamma

nombre important d'électeurs non titulaires (chargés de cours) ; par contre les collègues des IUFM ont assez largement voté. Les listes syndicales font dans le collège B des scores plutôt homogènes autour de 45 %. Appuyés sur des majorités syndicales, plus d'une quinzaine de présidents ont été élus ou « confirmés » à Paris IV, Paris VIII, Paris X, Paris XI, Paris XIII, Caen, Rouen, Amiens, Besançon, Lille III, Montpellier III, Grenoble III, Rennes II, Valenciennes, Le Havre... D'autres situations combinent une forme de légitimation du rôle et de l'action des présidents sortants et d'une réelle dynamique et présence syndicale dans les CA et les autres conseils : à Paris I, Paris III, Marseille I, Le Mans, Toulouse III, Lille I, Clermont II.

Enfin, quelques conseils sont encore très partagés et fortement clivés à Dijon, Orléans... et cet inventaire n'épuise pas la richesse des situations.

Lors de plusieurs rencontres, à Paris comme en régions entre le SNE-SUP et des présidents, la nécessité d'infléchir et de clarifier les rapports entre les établissements et le ministère est venue avec force. La distribution, au gré d'arbitraires ministériels changeants, de moyens liés à une avalanche de plans : « licence », « orientation », « IUT », « PRES », « campus », « compétences élargies » déstructure le cadre national et instaure une concurrence mortifère pour le service public. ●

▼
Contre
la distribution
arbitraire
des moyens
▲

Pour l'intégralité : www.snesup.fr



© Didier Chamma

COMITÉS DE SÉLECTION : RECOURIR POUR MIEUX AGIR

Les nouvelles modalités de recrutement des enseignants-chercheurs sont un mauvais coup contre les universités.

Le SNE-SUP a mené une campagne résolue contre ce système encore plus opaque et propice aux copinages que les commissions de spécialistes !

Poignée de gens nommés pour chaque recrutement par le CA restreint sur proposition du président, sans garantie sur la discipline (sections CNU ignorées), ces comités peuvent voir leur classement inversé par le CA puis par le président, qui dispose du droit de veto. Les demandeurs de mutation, mélangés aux candidats au recrutement, voient diminuer encore leurs chances.

La parution du décret sur les comités de sélection a été un nouveau choc : après examen au CTPU et au CSFPE, le ministère a inséré dans ce texte des dispositions jamais soumises à ces instances !

Le SNE-SUP dépose cette semaine un recours en Conseil d'État contre ce décret, dénonçant ces méthodes, et les atteintes à l'indépendance des enseignants-chercheurs, aux principes de fonctionnement des jurys de recrutement, et au droit fondamental au rapprochement familial.

Cette bataille juridique vient en soutien de l'action qui ne



© Cajuomé/Flickr

doit pas se relâcher. Dans chaque université, imposons des commissions élues pour plusieurs années, paritaires entre A et B, par sections ou regroupements de sections du CNU. La lutte contre les recrutements inégaux et arbitraires est partie intégrante de notre combat pour le retrait de la loi LRU et la mise en chantier d'une réforme concertée.

Des actions immédiates



© Didier Chamma

Les semaines qui viennent doivent permettre d'amplifier la contestation des orientations gouvernementales, en prenant appui sur ce qui s'est exprimé cette année et le rapport de forces dessiné.

La conjonction solidaire des appels, de votes de motions dans les conseils d'administration des établissements, d'interventions au CNESER, dans la CP-CNU, dans la CPU, dans la presse, sur les propositions d'immédiates incidences est en capacité de créer une dynamique de succès. C'est le sens de l'appel lancé par les élus SNESUP dans les CA des universités rassemblés par le SNESUP à Paris le 5 juin.

- Pour un cadrage disciplinaire et national des PEDR (80 % national, 20 % local), par sa régulation et son attribution par les sections du CNU, au cœur des enjeux et des capacités d'évaluation disciplinaires, afin d'éviter les abus de pouvoirs des présidents.
- Pour la collégialité – fondée sur l'élection – comme principe d'organisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : instances de recrutement d'enseignants-chercheurs, conseils (de départements, de laboratoires, CS, CEVU...) entendus et respectés.
- Pour des instances de prospective, de régulation nationale des formations, de répartition équitable des moyens, reconnues et exerçant pleinement leurs compétences : CNESER revalorisé...
- Pour les créations d'emplois statutaires dans le budget 2009.

Dans le même temps, la prise en compte de toutes les dimensions de la formation des enseignants dans et autour des IUFM, doit solidariser toute la communauté universitaire dans tous les établissements du supérieur. La disparition de ces formations signerait une régression considérable pour le monde éducatif et en outre affaiblirait partout la richesse des cursus disciplinaires. ●

Lettre ouverte

Paris, le 5 juin 2008

Madame Valérie PÉCRESSÉ
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05

LETTRE OUVERTE

Madame la Ministre,

Au cours de la dernière année, et par plusieurs fois, nous avons demandé une négociation globale sur l'ensemble de la politique d'enseignement supérieur et de recherche.

En vain ! Au lieu de cela, vous avez saucissonné la discussion au travers d'un ensemble de « chantiers », de « missions », de « rapports » qui n'ont à aucun moment permis une approche globale et concertée des problèmes.

Aucun débat, même partiel, n'a pu être possible dans ces cadres imposés. Pire ! Alors que les instances représentatives de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme le CNESER, les Comités Techniques Paritaires, les Conseils Scientifiques vous ont fait part de propositions visant à améliorer notre système, et soulignant les dangers des « réformes » que vous proposiez, vous n'en avez délibérément tenu aucun compte.

Après votre sabotage systématique des possibilités de dialogue, c'est au moment où la communauté scientifique montre sa mobilisation contre le démantèlement des organismes de recherche, où la totalisation des résultats des élections aux CA des universités montre la contestation forte de la loi LRU, que vous proposez des rencontres aux organisations syndicales.

Comment croire qu'il ne s'agit pas de votre part d'une nouvelle opération médiatique dilatoire.

Madame la Ministre, nous serions heureux de vous rencontrer pour avoir le dialogue constructif avec vous auquel nous aspirons, encore faut-il que, de votre côté, vous leviez les préalables que vous imposez à la communauté scientifique aujourd'hui tant sur les universités que sur les organismes et la situation des personnels, en particulier des plus précaires.

Nous vous demandons dans l'immédiat :

- l'abandon du démantèlement du CNRS et de l'Inserm en instituts avant le CA du CNRS annoncé le 19 juin ;
- la reconnaissance du principe de collégialité ;
- la création d'emplois statutaires dès le budget 2009.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre attachement au service public.

Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP-FSU, Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS-FSU ; Arlette Lemaire, secrétaire générale du SNASUB-FSU ; Serge Chabrol, secrétaire général du SNEP-FSU ; Annick Merrien, secrétaire générale du SNETAP-FSU ; Annick Kieffer, secrétaire générale du SNTRS-CGT ; Martine Farner, secrétaire générale de la FERC-SUP CGT ; Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'UGICT-CGT ; Alain Roques et Alain Pointillart, secrétaires généraux de la CGT-INRA ; Maria Bianchini, cosecraire de la fédération SUD-Éducation (union syndicale Solidaires) ; Patrick Gestin, secrétaire national de SUD-Recherche-EPST (union syndicale Solidaires) ; Pierrick Salaun, secrétaire général de la CFDT-INRA ; Thierry Magallon, secrétaire national de la CFTC-INRA ; Bernard Réty, secrétaire général du SNPREEES-FO ; Bertrand Monthubert, président de SLR ; Jean-Louis Fournel, président de SLU

Le SNESUP est partie prenante en ce mois de juin des grèves et manifestations pour les services publics et le système solidaire de retraites organisées les 10 et 17 juin. Tous dans l'action pour la recherche, pour les libertés scientifiques, contre le démantèlement du CNRS en instituts directement pilotés par l'État, pour les complémentarités indispensables entre organismes et universités comme entre des modalités de financement faisant une place raisonnable aux contrats sur projets.